DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération n°05-2025-13

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 19 septembre 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 15 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq Le 15 octobre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés: Pour: 36/Contre: 0/Abstention: 0

Étaient présents (29)

BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DALOT Patrick, DAUZIER Claude, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, HUGON Jean-Yves, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, TAUPIN Patrice, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LUMET Thierry, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (7)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude LAROCHE Laurent a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude RIES Fanny a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis

Était excusé (1)

BRANCHOUX Gilles.

Objet:

<u>Approbation de la décision modificative relative aux admissions en non-valeur</u>

Mr le Président informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget IRVE concernant les admissions en non-valeur

Articles /opérations	Libellé	Budget	DM	Vote
Section Fonctionnement				
022	Dépenses imprévues	21 000 €	-75	20 925 €
6542	Créances éteintes	0€	+75	€ 75

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er: D'approuver la décision modificative n°01 du budget IRVE .

Pour extrait conforme,

Le Président

Part I Ovie CAMUS

Secrétaire de Séance :

Michel LION

Accusé de réception en préfecture 036-200031987-20251015-05202513-DE Date de télétransmission : 21/10/2025 Date de réception préfecture : 21/10/2025